# ville-Marie Montréal∰

#### RÈGLEMENT

Avis public

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- Règlement CA-24-336 intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant approbation d'un projet de modification visant l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde situé au 84, rue Sainte-Catherine

Ouest et la démolition du bâtiment situé au 1245, rue

#### Saint-Urbain (96-015) ». ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes:

- B-3, o. 649, P-1, o. 603, 01-282, o. 250, CA-24-085, o. 162 et P-12.2, o. 181 relatives à des initiatives

culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la

crise de la COVID-19 du 10 juin au 2 novembre 2021;

- B-3, o. 650, P-1, o. 604, 01-282, o. 251, CA-24-085, o. 163, P-12.2, o. 182 et C-4.1, o. 306 relatives à la

tenue de programmations diverses sur le domaine

public (saison 2021, 3° partie A); - B-3, o. 651, 01-282, o. 252, CA-24-085, o. 164, P-1, o. 605, P-12.2, o. 183 et C-4.1, o. 307 relatives à

la réalisation du calendrier 2021 des promotions commerciales:

- C-4.1, o. 308 interdisant la manœuvre de virage à gauche en tout temps à l'intersection de la rue Beaudry et du boulevard René-Lévesque, à l'approche sud.

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), la circulation et le stationnement (R.R.V.M.,

chapitre C-4.1) et le civisme, le respect et la propreté

(CA-24-085). Ce rèalement et ces ordonnances entrent en viaueur à la date de la présente publication. Ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est,

station de métro Berri-UQÀM. Fait à Montréal, le 12 juin 2021 La secrétaire d'arrondissement,

Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.gc.ca/villemarie JDM2329592



### B-3, o. 649 Ordonnance relative aux Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 du 10 juin au 2 novembre 2021

Vu l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- **1.** Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites, dates et horaires des événements identifiés en pièce jointe.
- 2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
- **3.** À l'exception des événements mentionnés au paragraphe 5, le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC(LAeq 15 minutes) mesuré à 5 mètres de la source.

4.	Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit

#### **ANNEXE 1**

Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19

\_\_\_\_\_

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1218214008) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1
Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19

SOMMERT # 12102140	ue pour le conseil c	arrondissement de VIIIe-	mane ou o juin 2021.											-
					P-1 art. 8 (vente)		P-1 art. 3	B-3 art. 20	01-282 art, 560	CA-24-175	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	P-12-2, art. 21	
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques	Consommation d'	Bruit	Affichage domaine privé	Affichage domaine public	Échantillons	Peinture sur chaussée	Affichage sur lampadaire	Remarque
Denses folkloriques en plein air - 61e édition	AMATP	Lee lundis: 14, 21 et 28 juin, 5, 12, 19 et 28 juillet, 2, 9, 18, 29 et 30 andt Les jeudis: 19, 20 et 27 juin, 4, 11, 18 et 25 juillet, 1, 8, 15, 22 et 29 andt	Parvis du Pavillon du Lec-aux- Cestor, Parc du Mont-Royel	nte	nth	nth	nth	de 19h30 à 22h30	rds	ndu	nda	nda	nla	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
Festival international de Nults d'Afrique	Production Nulls d'Affique inc.	Exposition extérieure : 1 juillet au 10 août 2021 Programmation extérieure : 6 au 18 juillet 2021	Parferre	6 au 18 juillet 2021	6 au 18 juillet 2021	6 au 18 juillet 2021	8 au 18 juillet 2021	6 au 18 juillet 2021 de 10h à 23h	6 au 18 juillet 2021	1 juillet - 10 eoût 2021	6 au 18 juillet 2021	8 au 18 juillet 2021	1 jullet - 10 août 2021	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
Aménagements et installations de la rue Sainte-Catherine entre Bleury et SH-aurent (prolongation)	Partenantat du Quartier des spectades (PQDS)	10 juin au 4 juliet	Place des festivals, rue Sainte- Catherine (entre de Bleury et Saint- Laurent), Promenade des artistes et Parterne	nis	nis	role	rate	4 juin su 4 juliet de 10h à 23h	4 juin au 4 juliet	4 juin au 4 juillet	rile	4 juin au 4 juillet	4 juin au 4 juliet	A obtenu l'autorisation de la Direction de la santé publique
Relance centre-ville (prolongation)	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	10 juin - 20 octobre	De nombreux trottoirs à travers ferrondissement (projet Petrours). Rus Saint-Paris entre Suint-Caris entre Sanguriet et Saint-Caris Canguriet et Saint-Caris entre Saint-André et Alatelean. Trottoir suit (sue Shertirocke entre Crescent et Peel	nla	n/a	nda	nla	n/a	12 mai - 20 octobre	12 mai - 20 octobre	nda	12 mai - 20 octobre	12 mai - 20 octobre	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
Défié inversé de la Fête nationale de Québec à Montréal	Comité de la Fête nationale de la St- Jean Inc.	ontage: 14 au 19 juin ent 20 au 24 juin Démontage:25 au 28 juin	-Place des festivais, -rue Saints-Catherine entre de Bleury et Saint-Laurert, - Promenade des artistes et -Rue De Maisonneuve, entre sint-Urbain et Clark -Façade de projection : Wilder	n/a	n/a	n/a	n/a	14 au 28 juin de 7h à 23h30	14 au 28 juin	14 au 28 juin	20 au 24 juin de 11h à 23h	14 au 28 juin	14 au 28 juin	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir

50mmare # 12162140	ive pour le conseil (	a arrongissement de Ville-	mane ou o juin 2021.									ı		
					P-1 art. 8 (vente)		P-1 art. 3	B-3 art. 20	01-282 art. 580	CA-24-175	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	P-12-2, art. 21	
Événements	Organismes	Dates	Lleux	Marchandises	Allments et bolssons non alcooliques	Bolssons alcooliques	Consommation d' alcool	Bruit	Affichage domaine privé	Affichage domaine public	Échantillons	Peinture sur chaussée	Affichage sur lampadaire	Remarque
Iregular par Daniel Iregul	Pertenariat du Coartier des spectacles (PQDS)	Fegura Wider:  Tests 10 at 9 julies 42 or 9 50 or 10 o	- Fepades de projection : Wilder, Pavillon Président Kennedy, Métro Saint-Laurent Installations sur le domaine public - Place des feathes, Promended des artistes, Métro Daint-Laurent.	nik	nin	nh	nin	19h - minuit lors des texts et de la diffusion officielle	21 juin - 2 novembre	21 juin - 2 novembre	nia	nde	nia	Autorisation de la Direction de la sancé publique à venir
Festival Distrix	Événement M3	ege: 30 soût au 2 sept énement: 3 au 5 septembre émontage: 6 au 8 septembre	- Quartier des Spectacles : Place des festivais, rue Sainte- Catherine entre Jeanne-Mance et St-Urbain - Rue Jeanne- Mance entre Sainta-Catherine et Ontario - Boul de Maisonneuve Ouest entreSt- Urbain et De Bleury	3 au 5 septembre de 9h à 29h90	3 au 5 septembre de 9h à 23h30	3 eu 5 septembre de 9h à 23h30	3 au 5 septembre de 9h à 23h30	30 août au 8 septembre de 7h à 23h30	30 eoût au 8 septembre	30 soût au 8 septembre	30 eoût au 8 septembre	30 août au 8 septembre	30 soût au 8 septembre	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
XP_MTL Animston	Expérience Centre-Ville	10 juin au 31 octobre 2021	Sainte-Catherine, entre Guy et Metcalle, Russie entre Mackay et Bishop, McGill College (obté Cuest), entre Cathorat et de Malsonneuve, Boulevard Robert-Bourssas, entre Baint-Catherine et de Metalonneuve, Sainte-Catherine et de Malsonneuve, Boulevard Robert-Bourssas et Union;	nda	10 juin au 31 octobre 2021	10 juin au 31 octobre 2021	10 juin eu 31 octobre 2021	10 juin au 31 octobre 2021	10 juin au 31 octobre 2021	10 juin au 31 octobre 2021	nia	10 juin au 31 octobre 2021	10 Julin au 31 octobre 2021	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
Festivel Montréal Complétement Cirque	Cité des Arts du Cirque	fontage: 2 au 7 juillet Événement 8 au 18 juillet Démontage: 18 au 21 juillet	-Rue Saint-Denis, entre Sherbrooke et De Maisonneuve -Rue Emery, entre Sanguinet et Saint-Denis	n/a	n/e	n/a	nie	2 au 21 juillet de 6h à 23h30	2 au 21 juillet	2 eu 21 juillet	8 eu 18 juillet de 17h à 23h	2 au 21 juillet	2 eu 21 juillet	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
Festival Juste pour Rire	Juste pour Rire/Just for Laughs	Montage: 12 juillet au 15 juillet à 17 h Événement du 15 au 24 juillet Démontage: 24 juillet minuit au 28 juillet 16 h	Piece des Festivals -sur la voie publique -sur les places publiques -sur le terrain de la Place des Arts -dans les rues à l'intérieur du quadrilatère	du 15 eu 24 juillet de 12h à 25h90	du 15 eu 24 juillet de 12h è 23h30	du 15 eu 24 juillet de 12h à 25h30	du 15 au 24 juillet de 12h è 25h30	Montage et test de sons: 12 au 15 juillet: 7 h à 23 h Festival: 15 juillet au 24 juillet: 12 h à 23h Démontage: 25 juillet: 00 h à 18 h et 28 juillet: 7 h à 18 h	n/e	du 12 au 24 juillet	du 15 au 24 juillet de 12h à 25h30	du 12 au 26 juillet	du 12 au 26 juillet	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir

201111111111 P 12 102 190	os pour le conseil e	arrondissement de Ville-	mane ou o juin 2021.											
					Ordennances P-1 art. 8 (vente)		P-1 art. 3	B-3 art. 20	01-282 art. 580	CA-24-175	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	P-12-2, art. 21	
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Bolssons alcooliques		Bruit	Affichage domaine privé	Affichage domaine public	Échantillons	Peinture sur chaussée	Affichage sur lampadaire	Remarque
Tour la Nuit	Vélo Québec Événements	27 août de 18 h à minuit	Plateau Mont-Royal, Rosemont-La-Pattle-Patrie, Villeray-Sain-Michel-Paro- Extension, Ahuntaic	27 août à 16 h à 23 h	27 août à 16 h à 23 h	27 août à 16 h à 23 h	27 eoût à 16 h à 23 h	27 soút à 16 h à 23 h	nis	N/A	27 août à 16 h à 23 h	nda	27 eo01 à 16 h à 23 h	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
Tour de file	Vélo Québec Événements	29 août, de 7 h à 17 h	Pistesu Mont-Royal, Rosemont-La-Petits-Petrie, Villersy-SI-Michal-Paro- Extension, Montfeel-Nord, Saint-Léonard, Mercia- Hochelaga-Makomeuve, Villa- Marie	29 août de 7 h à 17 h	29 août de 7 h à 17 h	29 août de 7 h à 17 h	29 eo0t de 7 h à 17 h	29 eoût de 7 h à 17 h	nia	nds	29 août de 7 h à 17 h	nda	29 août de 7 h à 17 h	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir



### B-3, o. 650 Ordonnance relative à la tenue de la programmation diverse sur le domaine public (Saison 2021, 3<sup>e</sup> partie, A)

Vu l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- 1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
- 2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- **3.** Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC, LAeq 1 minutes, mesuré à 5 mètres des appareils sonores installés sur les sites identifiés en annexe.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité
--

ANNEXE 1 PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2021, 3 <sup>e</sup> partie A
, ,

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215907005) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

**ANNEXE 1** PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2021, 3<sup>e</sup> partie A)

						NEXE 1										
	Événem	ents à autoriser	PROGRAMMA	ATION DIVER	SES SUR LE	DOMAINE F	UBLIC (sai	son 2021, 3e			arrondissement					
	Literatur	- autorios					P-fart 8 (rentr)			Dé	rogations					ı
Évênements	Organismes	Dates jjenn	Lèv(I)	0-0.1 Oco. dom. public	C-4.1 Ciro & Stat	Paix et	P-1 art. 8 (vente) ordre sur le domain Aliment et boisson non- a booliques	Boissons alocoliques	P-1 art. 5 Corson da bool	B-3 art. 20 B ruit	01-282 art. 680 Urbanisme (eranigres, eranigres publishmes, reseque de commerce, projector arbaique, bornilmo)	CA-04-08 Eart, 29 Civis me, re spelot, proprété (Calle, dans (trathe, discher sur le rechtler urban)	CA-24-086 art. 46 Civis me, re speot, proprété (Édwellors)	17-07 Part 56 Circulation de véhiclules hippomobiles	P422 art7 Proprété et protection du domaine publio (Perturus dissanie)	Autres informations
Exposition	Musée McCord	17 juin au 18 octobre	Avenue McGill College entre De Maisonneuve et Président-Kenned y (sur le trottoir, côté ouest)	х											х	R
Journ ée nationale des Autochtones	Foyer pour femmes autochtones	21-juin	Square Cabot	х		x	x			x	x					RANA
Animations et programmations diverses	DCSLDS	Lundi au vendredi du 25 juin au 27 août	Square Cabot	х						x						RAMA
Taichi	YMGA	lundi 21 juin au 12 juillet	Place du Canada	х						x						NAFPA
Zumba	CR Poupart	mardi 22 juin au 13 juillet	Parc du Pied-du-courant	x						×						NAR
Programmation estivale Forêt urbaine	Musée McCord	25 juin au 30 septembre	Rue Victoria (piétonne)	х			х		x	x						R-A-PA
Danse en ligne	DCSLDS	vend redi 25 juin au 9 juillet	Parc des Faubourgs	x						x						R.A.PA
Entrainement basketball	CR Poupart	25-juin	Parc Walter-Stewart	х						x						N-A-PA
Entraînement basketball	CR Poupart	26-juin	Parc dee Royaux	х						×						N-A-PA
Cinéma sous les étoiles	Funambu le Médias	lundie 28 juin au 26 juillet	Parc des Faubourgs	x						x	x					R-A-RA
Danse en ligne	CCJCM	lundi du 28 juin au 12 juil let	Parc Médéri o-Martin	x						x						RAR
Danse hip hop	ASCCS	lundi e du 28 juin au 12 juillet	Parc Félix-Antoine-Savard	х						x						N-A-PA
Yoga	CCJCM	lundi e du 28 juin au 12 juillet	Parc Médéric-Martin	х						x						NAFPA
Mise en forme douce	ASCCS	mardis du 29 juin	Parc Charles-SCampbell	x						x	1					NASPA
		au 13 juil let		<u> </u>				,	. ,							8-80-78
	Événem	ents à autoriser						,	. ,		arrondissement rogations					1000
Événements	Événem		Lēu (o)	0-0.1 Ose, dom. public	C41 Ciroli Stat	Paix et	P-fart. 8 (rente) ordre sur le domain Aliment et boisson non aboolines	e publio  Bossors alocoliques	P-1 art.0 Corpora da bod		arrondissement 100 ations 01-282 at .600 Urbanisme (insegras erecyrs) publishes, recipile dis- terminal, pipel dar sils loan- tominal)	CA34-066 art. 29 Ciris me, respect, propriet Ciris, diset treate, statue are lembles about	CA-24-086 art. 46 Civis me, re specit, proprété (Carattera)	17-07 Fart 56 Circulation de véhicules hippomobiles	P-I 22 art 7 Proprèté et protestion du domaine publio (Protes sur draussie)	Autres informations
Evincents Yoga		ents à autoriser		0-0.1 Coo.dom.	C-4.1 Circli Stat		Aliment et bosson			Conseil d'a	01-282 art. 680 Urbanisme (emergens, emergens publishmes, misspus de observerus, projekter arbeituse,	Civis me, re spe at, proprété	Civis me, re spec t, proprété	17-07 Santas Clivoustion or v étiolites hippomobiles	protestion du domaine public	
	Organismes	Outes	LEU (O)	0-0.1 Goo. dom. public	G-4.3 Ciroli Stat		Aliment et bosson			Conseil d'a	01-282 art. 680 Urbanisme (emergens, emergens publishmes, misspus de observerus, projekter arbeituse,	Civis me, re spe at, proprété	Civis me, re spec t, proprété	17-07 Partiés Clivus sion de v éhisules higoanotales	protestion du domaine public	A utres informations
Yoga	Organismes DCSLDS	Lundie et mardie du 29 juin au 14 juillet	Livolei Pare Raymond-Stain	0-0.1 000.dom. publis	G43 Cros Stat		Aliment et bosson			Conseil d'a	01-282 art. 680 Urbanisme (emergens, emergens publishmes, misspus de observerus, projekter arbeituse,	Civis me, re spe at, proprété	Civis me, re spec t, proprété	17-07 bantis Cinyolation a Probability Ngg-probles	protestion du domaine public	Autres informations
Yoga Zumba	Organizmes DCSLDS CCJCM	Dues jimm lundis et mardis du 29 juin au 13 juillet mercredis du 30	Likuss Parc Raymond-Slain Parc Médén - Martin	0-0.1 000.com. public X	C-4.3 Cred Stat		Aliment et bosson			Conseil d'a	01-282 art. 680 Urbanisme (emergens, emergens publishmes, misspus de observerus, projekter arbeituse,	Civis me, re spe at, proprété	Civis me, re spec t, proprété	17-07 9-std.65 Circulation or cyclindary Nga-months	protestion du domaine public	Autres informations N-AFPA R-A-PR
Yoga Zumba Clini que baskeball	Organismes  DCSLDS  CCJCM  ASCCS	Undis a autoris er  Undis et mardis du 29 juin au 14 juillet Lundis 29 juin au 13 juillet mercredis du 30 juin au 14 juillet mercredis du 30	Lieusu Pars Raymond-Blain Pars Médério-Martin Pars Toussaint-Louverture	0-4:1 Coo.dom. public X	C41 Crest State		Aliment et bosson			S-8 art. 20 S nuit  X	01-282 art. 680 Urbanisme (emergens, emergens publishmes, misspus de observerus, projekter arbeituse,	Civis me, re spe at, proprété	Civis me, re spec t, proprété	17-07 Sundé Crievation en vériouses Nigomodales	protestion du domaine public	Autres informations NAFPA R.A.PA N.A.FR
Yoga Zumba Clinique baskeball Tai dhi	Organizates  DCSLDS  CGJCM  ASCCS  CGJCM	Lundis et mardis du 20 juin au 14 juillet Lundis 20 juin au 14 juillet Lundis 20 juin au 13 juillet Lundis 20 juin au 13 juillet Lundis 20 juin au 14 juillet mercredis du 30 juin au 14 juillet mercredis du 30 juin au 14 juillet	Lituso  Paro Raymond-Blain  Paro Middino-Martin  Paro Tous saint-Louverture  Paro Middino-Martin	C-4.1 Cos. com. public X	C-4.3 C*r-a Stat		Aliment et bosson			S-8 art. 20 S nuit  X	01-282 art. 680 Urbanisme (emergens, emergens publishmes, misspus de observerus, projekter arbeituse,	Chilliane, in sign of, proposed Critic, class tracker, discher sur in exclusive children sur in exclusive sur in exclusive children sur in exclusive ch	Civis me, re spec t, proprété	17-47 Particle Convolution on Vehicles on Vehicles National State	Propertied in grotestion our commitment of the c	Autres informations  NAPPA  RAPR  NAPR
Yoga Zumba Clinique baskeball Tal chi Aménagementa arf etiques	Organismes  DCSLDS  CCJCM  ASCCS  CCJCM  DCSLDS	unds à autoris er  tues à autoris er  tues autoris er  tuede et mardis du 20 juin au 14 juillet  tuede 20 juin au 14 juillet  tuede 20 juin au 15 juillet  mercendis du 30  juin au 14 juillet  fer juillet au 31  octobre	Pars Raymond-Blain Pars Meiden Martin Pars Toussaint-Louverture Pars Meiden Martin Ros Ontario et pars Charles-Mayer	C-0.11 Coo. dom. pushis X	C41 Cred Stat		Allment et boisson non non non a boodingues			Conseil d': 050 8-1 at 20 8-1 at 20 8-1 at 20 X	01-282 art. 680 Urbanisme (emergens, emergens publishmes, misspus de observerus, projekter arbeituse,	Chilliane, in sign of, proposed Critic, class tracker, discher sur in exclusive children sur in exclusive sur in exclusive children sur in exclusive ch	Civis me, re spec t, proprété	17-07 Bardid or control of the cont	Propertied in grotestion our commitment of the c	Autres informations informations informations informations informations information inform
Yoga Zumba Clinique baskeball Tal ch1 Aménagements artistiques	Organismes  DCSLDS  CCJCM  ASCCS  CCJCM  DCSLDS  Go jaunesse  Service à la famille	ents à autoriser  Dans James J	Parc Raymond-Blain  Parc Middin Martin  Parc Tousaint-Louverture  Parc Middin Martin  Rue Ontario et parc Charlee-Mayer  Parc Tousaint-Louverture	Co.d.t. Coo. dam. puells	G.4.1 Circl Butt		Allment et boisson non non non a boodingues			Conseil d'a	01-282 art. 680 Urbanisme (emergens, emergens publishmes, misspus de observerus, projekter arbeituse,	Chilliane, in sign of, proposed Critic, class tracker, discher sur in exclusive children sur in exclusive sur in exclusive children sur in exclusive ch	Civis me, re spec t, proprété	17-07 9 artist Circulation or Magnerostation	Propertied in grotestion our commitment of the c	Autres informations  NACPA  RAPA  NAPA  NAPA  NAPA
Yoga Zumba Clinique baskeball Tal chi Aménagements art stiques BBQ Tournois de tannis de table	Organismes  DCSLDS  CCJCM  ASCCS  CCJCM  DCSLDS  Go jaunesse  Service à la famille chimolise	onts à autoriser  Des grands du doise grands du 20 juin au 14 juillet  Lundis 20 juin au 15 juillet du 20 juin au 15 juillet  mercendis du 30 juin au 16 juillet  for juillet au 31 octobre  62-juillet 3 du 10 juillet	Pare Raymond-Blain  Pare Médério Martin  Pare Toussaint-Louverture  Pare Médério Martin  Rus O statio et pare Charles-Mayer  Pare Toussaint-Louverture  Place Sun Yut See	0.4.1 Gos. com. public X X X	C-4.1 Creal State		Allment et boisson non a boordinates			Conseil d'a	regulations   16-12 at 40 Utgains   16-12 at	Chilliane, in sign of, proposed Critic, class tracker, discher sur in exclusive children sur in exclusive sur in exclusive children sur in exclusive ch	Civis me, re spec t, proprété	17-07 traces Closed from a Nepomodiles	Propertied in grotestion our commitment of the c	Autres informations  NAFFA  NAFFA  NAFFA  NAFFA  NAFFA  NAFFA
Yoga Zumba Clinique baskethall Tal ch1 Aménagements art stiques BBQ Tournois de tennis de table Cinéma en plein air Ru efamiliale et active Fête de quartier - nue de Rouen	Organismes  DCSLDS  CCJCM  ASCCS  CCJCM  DCSLDS  Go journesse  Service à la famille chin oise  DCSLDS	this à autoriser  Dans John  Londia et mardis du 20 juin au 14 juillet  Londia 20 juin au 15 juillet  Ser juillet au 31  3 et 10 juillet  00-juil	Pare Raymond-Blain  Pare Raymond-Blain  Pare Toussaint-Louverture  Pare Toussaint-Louverture  Pare Toussaint-Louverture  Pare Toussaint-Louverture  Pare Toussaint-Louverture  Place Sun Yat Sen  Pare dee Faubourge  Rose Lucient-Laifer	Co.d.11 Cos. dom. padris  X  X  X  X	C43 Cres Text		Allment et boisson non a boordinates			Conseil d' d' Conseil d' d' Conseil d' Conse	regulations   16-12 at 40 Utgains   16-12 at	Chilliane, in sign of, proposed Critic, class tracker, discher sur in exclusive children sur in exclusive sur in exclusive children sur in exclusive ch	Civis me, re spec t, proprété	17-07 9-artist Circulation of Magnerolations	Promite of the Control of the Contro	Autres informations informations in APPA IN AP
Yoga Zumba Clinique baskeball Tal chi Aménagements art stiques BBQ Tournois de tannis de table Cinéma en plein air Ru efamiliale et active	Organismes  DCSLDS  CCJCM  ASCCS  CCJCM  DCSLDS  Go jaunease  Service à la famille chin oise  DCSLDS  DCSLDS	cents à autoriser  Dess  Jens	Pare Raymond-Blain  Pare Meddin Martin  Pare Meddin Martin  Pare Toussaint-Louverture  Pare Meddin Martin  Rus O statio et pare Charles-Mayer  Pare Toussaint-Louverture  Place Sun Yut See  Pare des Faubourgs  Rus Lucian-L	Coding Co	C-4.1 Cr-4 Stat		Allmest et bokson political de la constant de la co			Conseil d'a consei	regulations   16-12 at 40 Utgains   16-12 at	Chilliane, in sign of, proposed Critic, class tracker, discher sur in exclusive children sur in exclusive sur in exclusive children sur in exclusive ch	Civis me, re spec t, proprété	17-07 Bandak Cirovat Son a Valorionidas Nazionidas	Proofee of Control of	A description of the control of the
Yoga Zumba Clini que basketball Tal chi Aménagementa art etiques BBQ Tournoia de tennia de table Cinéma en plein air Ru e familiale et active Fête de quartier - nue de Rouen Déambulation avec la	DCSLDS  CGJCM  ASCCS  CGJCM  DCSLDS  Go jeunesse  Ser-ice à la famille chin citse  DCSLDS  DCSLDS  DCSLDS  DCSLDS	tents à autoriser  Des jume jume l'audia et mardia du 20 juin au 13 juillet l'audia 20 juin au 15 juillet l'audia 20 juin au 15 juillet l'audia 20 juin au 16 juillet l'audia 20 juillet l'au	Pare Raymond-Stain  Pare Middin Martin  Pare Toursaint-Louverture  Pare Middin Martin  Rue Ontario et pare Charlee-Mayer  Pare Toursaint-Louverture  Place Sun Yul See  Pare dee Faubourgs  Rue Lucien-L'Allier  Pare Middin Martin  pris du pare Middin Martin  Pare dee Ripyaux	C-d-1 Cox den. publis X X X X			Allmest et bokson political de la constant de la co			Conseil of the state of the sta	regulations   16-12 at 40 Utgains   16-12 at	Chilliane, in sign of, proposed Critic, class tracker, discher sur in exclusive children sur in exclusive sur in exclusive children sur in exclusive ch	Civis me, re spec t, proprété	17-07 Particle Circulation on Magnetical first	Proofee of Control of	A SEM INCOME OF THE SEA OF THE SE
Yoga  Zumba  Clinique baskeball  Tal chi  Aménagementa art stiques  BBQ  Tournois de tannia de table  Cinéma en plein air  Ru efamiliale et active  Fête de quartier - nue de Rouen  Déambulation avec la Chasee Balcon	Organismes  DCSLDS  CCJCM  ASCCS  CCJCM  DCSLDS  Go jaunease  Service à la famille chin oise  DCSLDS  DCSLDS  DCSLDS  DSLDS  DSLDS	cents à autoriser  Donn Jundia et mandis du 20 juin au 14 juille 10 juin au 14 juille 11 marcendis du 30 juin au 14 juille 16 juille 17 du 17 juille 18 juille	Paro Raymond-Blain  Paro Raymond-Blain  Paro Medier o Martin  Paro Toussaint-Lourenture  Paro Medier o Martin  Rue O ntario et paro Charles-Mayer  Paro Toussaint-Lourenture  Place Sun Y at See  Paro dee Faubourgs  Rue Lucien-L'Allier  Paro Midder o Martin  près du paro Médier o Martin	Codin			Allmest et bokson political de la constant de la co			Conseil d'Alle Consei	regulations   16-12 at 40 Utgains   16-12 at	Chilliane, in sign of, proposed Critic, class tracker, discher sur in exclusive children sur in exclusive sur in exclusive children sur in exclusive ch	Civis me, re spec t, proprété	17-07 th original control of the con	Proofee of Control of	A See identifies  BAPPA  BAR  SAR  NAPPA  NA

	Evénements à autoriser					Conseil d'arrondissement											
	Eveneme	into a autorisci								Dá	rogations						
						Paix et	P-1 art. 8 (vente) ordre sur le domain	public			01-282 art. 600	CA-24-08 6 art. 29	CA-24-086 art. 46	17,076 2 1155	P422 art7		
Èvènements	Organismes	Dutes jjimm	Lieu (n)	0-0.1 Ose. dom. public	C-4.1 Ciro& Stat	Mar oha ndise	Aliment et boisson non abooliques	Baissons alosofiques	P-1 art. 8 Consom da bool	8-9 art. 20 Bruit	Urbanisme (emetyres, emetyres publishes, metyre de commente, projector arbitope, barrales)	Civis me, respect, proprété (Cd le, douet brazher, discher sur le recibiler urbae)	Civis me, respect, proprété (ÉsterMore)	17-07 Bart 56 Circulation de véhicules higpomobiles	Proprété et proteotion du domaine public (Pretamar discasie)	Autres informations	
Le kiosque ludique	DCSLDS	07-juil	Paro dee Royaux	x	x					×						N-A-PA	
Théâtre La Roulotte	Service de la culture	8 jullet	Médéric Martin	x	x					x						N-A-IIA	
Danse en ligne	ASCCS	08-juil	Parc Toussaint-Louverture	x						x						N-A-PA	
Taichi	CCLSCA	08-juil	Paro Touesaint-Louverture	x						x						NAFPA	
BBQ	Gojeunesse	09-juil	Parc Toussaint-Louverture	x			x			x					x	N-A-PA	
Déamulatoire art de rue: Les jolies buttineries	DCL8 D8	13-juil	Parc Walter-Stewart, des Royaux, Jardin communautaire St-Eusèbe	x	x					x						N-A-PA	
Camion Villa	DCSLDS	19-juil	Parc dee Faubourge	x	×					×						N-A-PA	
Pièce de théâtre : Mon tagne	Théâtre Botte Trouée	03-août	Médéric Martin	х						x						R-A-PA	
Pièce de théâtre : Montagne	Théâtre Botte Trouée	10-août	Parc Charles-SCampbell	x						x						R-A-PA	
Pièce de théâtre : Mon tagne	Théâtre Botte Trouée	10-août	Toussaint-Louverture	x						x						R-A-PA	
Con cert dans les rues	Festival de musique de chambre de Montréal	Samedis et Dimanches 10 au 25 juil let	Parc des Faubourge, Square Dorchester	x	×					x						R-A-PA	
Cargo vélo et création de projets artistiques pou r les familles	Musée des Beaux Arts	Juillet: 3-4-10-11-24 25-31 Août: 1-7-8-14-15- 21-22-28-29 Sept: 4-5	Parcs: Chalee 8.Campbell, Walter-Stuart, Des Vétérans, Médéric-Martin, Toussain I-Louverturs,	x	x					x						NAFPA	
Mid is concerts at week-end fête foraine	Mu sée Pointe-à- callière	Jeudi s du 8 jui llet au 26 août Samedi et dimanche du 3 au 22 août	Place Royale et Place D'Youville	x	x					х						RAMA	
	Événem	ents à autoriser								Conseil d	arrondisse ment						
					_		P-1 art. 8 (vente)			De	rogations						
Événements	Organismes	Dates jjimm	Lèv(x)	0-0.1 Oso. dom. public	C-4:1 Ciro & Stat	Paix et	P-1 art. 8 (vente) ordre sur le domai Aliment et boisson non- a booliques	Brissons 2000/ques	P-1 art.8 Comport dalbook	B-8 art. 20 Bruit	01-282 art. 680 Urbanisme (emetyra, emetyras publicisme, marque de commens, projector arbitique, bormino)	CA-24-066 ant. 29 Civis me, respect, proprété (Calle, douve, trouter, allacter sur le rechiler urban)	CA-24-086 art. 46 Civis me, respect, proprété (Éxtentions)	17-07 Bart 84 Circulation de véhiclales hippomobiles	P422 art7 Proprité et protection du domaine public (Perturne draunie)	Autres informations	
Projections	SAT	Juillet 15-22-29 Août 5-12-13-19-20	Place de la Paix	x						х	x					R+A+18A	
Soonorisation et éclairage	SDC Quartier latin	jusqu'au 31 décembre 2021	Quartier latin	x						x		x				N-A	
Prolongation Exposition Dialogue avec le quartier chinois	BINAM + MEM	juaqu'au 31 o cotbre	Quartier chinois, rue de la Gauchetière et Place Sun Yat Sen	x	x											R	



#### B-3, o. 651 Ordonnance relative à la programmation des promotions commerciales – Saison 2021

Vu l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- **1.** Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites et selon les horaires des promotions commerciales identifiées à l'annexe 1.
- 2. L'organisateur d'une promotion commerciale autorisée sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cette promotion commerciale, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs.
- **3.** Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC, LAeq 1 minutes, mesuré à 5 mètres des appareils sonores installés sur les sites identifiés en annexe.
- 4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit;
- **5**. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements Formule Peel, Festival Crescent, Okterfest Crescent et OUMF 11 h à 23 h est de 80 dBA et 100 dBC, LAeq 15 minutes, mesuré à 35 mètres des appareils sonores.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

\_\_\_\_\_

#### **ANNEXE 1**

PROGRAMMATION DES PROMOTIONS COMMERCIALES – SAISON 2021

------

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

**ANNEXE 1**PROGRAMMATION DES PROMOTIONS COMMERCIALES – SAISON 2021

		AMEXE1- PF	OGRAMMATIONIDES PROMUTIONS COV	VIMERCIALES	- SAISON 2021						
	Evénements	à autoriser					Or-	donnances demandée	s		
				041	D-3 at 36		P-011167	01-202 art 500	P-fart 6.6	verte) - Paixet ordre sur le don	raina rubiic
Promoteur	Évé ne me nts	D ates	Rue(s) concernée(s)	Circ, et etat,	Bruit i diffaconde musique	CASHIS a 6.45 Diebt bation dischard flore	Marquage / prints recur chaussie	Affic tage distinument of at publicitaire	Marchandee	entet bolsson nan- alcooli	Boissons alcooliges
	Projections des matchs importants de l'Euro vers la finale	25 juin au 3 juliet	Rue Peel, entre boul. Malsonneuve Est et rue Belinte-Catherine Ouest	х	×	Х		х	Х	х	Х
Association des marchands de la rue Peal	Projections des finales de l'Euro	5 au 12 jul let	Rue Peel, entre boul. Malsonneuve Est et rue Salinte-Catherine Ouest	х	х	Х		Х	Х	Х	Х
	Formule Peel (gastronomie, musique, mode et voltures del uxes)	7 eu 15 eoût	Rue Peel, entre boul. Malsonneuve Est et rue Balinte-Catherine Ouest	Х	х	х		Х	Х	х	Х
Association des marchands de	Festival Crescent (pour la relance économique	4 et 5 septembre	Rue Crescent, entre Mel sonneuve et René- Lévesque	х	х	х		Х	Х	х	Х
la rue Crescent	O ktoberlest	9 et 10 octobre	Rue Crescent, entre Mel sonneuve et René- Lévesque	Х	х	х		Х	Х	Х	Х
	Vente trotoir du Quarter chinois + sepctadies Place Sun Yat Sen	4 au 8 août	Rue De la Gauchetière, entre 8t-Dominique et Côté et Place Sun Yat Sen	х	х			Х	Х		
Con sell de développement du Quartier chino is de Montréal	Vente trottoir du Quarter chinois	4 au 6 septembre	Rue De la Gauchetière, entre 81-Dominique et Côté	Х	х			Х	х		
	Festvité du Nouvel An chinois	22 au 23 janvier 2022	Rue De la Gauchetière, entre 8t-Dominique et Côté	x	х			Х	Х		
	Vente trottoir du Quarter chinois	28 juin au 2 juillet	Rue De la Gauchetière, entre 8t-Dominique et Côté	Х	х			Х	Х		
Chambre de commerce chino i se de Montréal	Vente trottoir du Quarter chinois	21 au 25 juliet	Rue De la Gauchetière, entre 8t-Dominique et Côté	×	х			Х	Х		
	Vente trottoir du Quarter chinois	11 au 15 août	Rue De la Gauchetière, entre 8±Dominique et Côté	×	х			х	х		
Scoleté de développement commercial Montréal centre- ville	La Sainte-Catherine célébre	10 au 12 septembre	Rue Sainte-Cath erine Quest, entre Bleury et Lambe ft-Close	х	х	x	x	х	x	x	х
	Festival MTL en Arts	29 juin au 4 juliet	Rue Sainte-Cath eilne Est, eintre Saint-Hubert et Papi neau	x	х	х	х	Х	Х	х	
	Foire commercial e	8 au 11 jul let	Rue Sainte-Cath eil ne Est, eintre Saint-Hubert et Papi neau	Х	х	х	Х	Х	Х	х	
Sooleté de développement	Festvités MTL Petish	10 juli let, 7 août, 4 et 5 septembre	Rue Sainte-Cath eine Est, einte Saint-Hubert et Papineau	Х	х	Х	Х	Х	Х	х	
commercial du Village	Journée des organismes communautaires	ő egűt	Rue Sainte-Cath eilne Est, eintre Saint-Hubert et Pepineau	Х	×	х	Х	Х	Х	х	
	Journée communnautaire Fierté MTL	14 eait	Rue Sainte-Cath eine Est, einte Saint-Hubert et Pepineau	Х	×	х	Х	Х	Х	х	
	Faire commercial e	25 au 29 août	Rue Sainte-Cath efine Est, eintre Saint-Hubert et Pepineau	х	х	х	х	Х	х	х	
	Weekend gourmend	29 eu 31 juillet	Rue St-Den is, entre Sherbrooke et Mai sonneuve, 1	Х	х	х	Х	Х	Х	х	
Soolet è de développement commercial Quartier Latin	O UNF - Brénement de la reintrée	9 au 11 septembre	Rue St-Denis, entre Shebrooke et Nel sonneuxe, i	Х	×	Х	Х	Х	Х	Х	
	Noël du Quartier latin	2 au 27 décembre	suelle Joly, Race Pasteur, rue Brieny et rue Postuse	X 2021, date de son estré	х	Х		Х	Х	Х	



#### C-4.1, o. 307 Ordonnance relative à la programmation des promotions commerciales – Saison 2021

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- **1.** La fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des promotions commerciales identifiées à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 651 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
- 2. L'organisateur d'une promotion commerciale autorisée sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cette promotion commerciale, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

C-4.1, o. 307



C-4.1, o. 308 Ordonnance interdisant la manoeuvre de virage à gauche en tout temps à l'intersection de la rue Beaudry et du boulevard René-Lévesque, à l'approche sud dans l'arrondissement Ville-Marie

**Vu** le paragraphe 9 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 9 mars septembre 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'interdiction de la manœuvre de virage à gauche en tout temps à l'intersection de la rue Beaudry et du boulevard René-Lévesque, à l'approche sud (direction nord, vers l'ouest).

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215275001) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

C-4.1, o. 308



CA-24-085, o. 162

Ordonnance relative aux Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 du 10 juin au 2 novembre 2021

Vu l'article 29 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- **1.** L'installation de fanions est exceptionnellement permise sur les lampadaires aux sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 649 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3);
- **2.** Ces fanions doivent être fixées solidement et doivent être faits d'un matériau résistant au feu ou ignifugé;
- 3. À l'expiration de la période visée à l'article 1, les fanions doivent être enlevés;
- **4.** Les organisateurs de cet événement sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter du maintien et de l'enlèvement de ces fanions.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1218214008) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

CA-24-085, o. 162



#### CA-24-085, o. 163

### Ordonnance relative à la programmation des événements sur le domaine public (saison 2021, 3<sup>e</sup> partie, A)

Vu les articles 29 et 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- 1. Il est permis de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain.
- 2. Il est permis de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés en annexe dans des kiosques aménagés à cet effet;

#### Et, si nécessaire :

- 3. À cette occasion, il est également permis de distribuer des échantillons à l'éventaire à partir des kiosques identifié sur le site;
- 4. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les horaires des événements identifiés en annexe.
- 5. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215907005) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

CA-24-085, o. 163



## CA-24-085, o. 164 Ordonnance relative à la programmation des promotions commerciales – Saison 2021

Vu les articles 29 et 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- 1. Il est permis de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain.
- 2. Il est permis de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces promotions commerciales sur les sites identifiés en annexe dans des kiosques aménagés à cet effet;

#### Et, si nécessaire :

- 3. À cette occasion, il est également permis de distribuer des échantillons à l'éventaire à partir des kiosques identifié sur le site;
- 4. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les journées de promotions commerciales identifiées en annexe.
- 5. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

CA-24-085, o. 164



### P-1, 0. 603 Ordonnance relative aux Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 du 10 juin au 2 novembre 2021

Vu les articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1).

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète que :

- 1. Il est permis de vendre des objets promotionnels, des aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 649 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
- 2. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
- **3**. La nourriture, les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1218214008) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-1, o. 603



# P-1, o. 604 Ordonnance relative à la programmation des événements sur le domaine public (saison 2021, 3<sup>e</sup> partie, A)

Vu l'article 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- **1.** Il est permis de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 650 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
- **2.** L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
- **3.** La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

	4	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			,	, ,
Les	matieres	residuelles	recvclables	doivent et	re rec	unerees

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215907005) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-1, o. 604



### P-1, o. 605 Ordonnance relative à la programmation des promotions commerciales – Saison 2021

Vu l'article 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- **1.** Il est permis de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques et non, ainsi que de consommer ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 651 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
- **2.** L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
- **3.** La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

Les matières résiduelles recyclables doivent être récupérées.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-1, o. 605



#### P-12.2, o. 181 Ordonnance relative aux Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 du 10 juin au 2 novembre 2021

Vu l'article 7 du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- **1.** De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 649 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
- 2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
  - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
  - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
- 3. Cette autorisation est valable selon les dates mentionnées à l'annexe 1.
- **4.** À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée.
- **5.** Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1218214008) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-12.2, o. 181



### P-12.2, o. 182 Ordonnance relative à la tenue programmation diverses sur le domaine public (Saison 2021, 3<sup>e</sup> partie, A)

Vu l'article 7 du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- **1.** De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 650 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
- 2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 3. Durant l'exécution des travaux de peinture :
  - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
  - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
- **4.** Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215907005) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-12.2, o 182



#### P-12.2, o. 183 Ordonnance relative à la programmation des promotions commerciales – Saison 2021

Vu l'article 7 du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2);

À sa séance du 8 juin 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

- **1.** De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 651 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
- 2. L'organisateur d'une promotion commerciale autorisée sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs.
- 3. Durant l'exécution des travaux de peinture :
  - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
  - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
- **4.** Les organisateurs de ces promotions commerciales sont responsables de l'application de la présente ordonnance

<del>------</del>

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1215907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Journal de Montréal le 12 juin 2021, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-12.2, o 183